

Objet : COVID 19 – mesures organisationnelles – circulaire 8033

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Suite au dernier CODECO et afin de lutter contre cette pandémie, Madame la Ministre de l'enseignement nous demande d'appliquer les mesures suivantes :

- Pour tous les élèves du secondaire aucun cours en distanciel ne sera organisé de manière obligatoire. Ils recevront de la part de leurs professeurs des travaux et exercices de remédiation. Ces travaux seront tant que possible distribués rapidement et, vu le timing très serré, certains pourraient être postés sur la plateforme « Teams » de votre enfant. Pendant cette période, aucune nouvelle matière ne peut être abordée.
- Les membres du personnel restent disponibles pour les élèves qui auraient besoin d'un soutien spécifique. Les professeurs proposeront, pendant les heures scolaires habituelles, des moments de remédiation et de questions auxquels votre enfant pourra participer. Ces moments seront indiqués dans le journal de classe sur la plateforme « Ecole En Ligne ».
- Tous les élèves seront présumés en absence justifiée
- Une garderie est organisée pour les enfants sans solution de garde ou les enfants des parents en 1ere ligne. Je vous prie de bien vouloir nous faire savoir votre besoin de garderie via le lien suivant avant le 26 mars:  
[https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=ph4o5rmEjEet02r0VTyKGdl1Cyp\\_cRitCpV0i8uTmtUODQxTTVNWlU4QjVEVIJHNUszRUJDR0o0MMy4u](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=ph4o5rmEjEet02r0VTyKGdl1Cyp_cRitCpV0i8uTmtUODQxTTVNWlU4QjVEVIJHNUszRUJDR0o0MMy4u)  
ou en téléphonant à l'accueil au 02/3845652. Voici également le QR Code permettant l'accès au formulaire.



Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'expression de mes sentiments dévoués.

JF Simons

Préfet des études